

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mai 2018

LUTTE CONTRE LES FAUSSES INFORMATIONS - (N° 772)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL2

présenté par
Mme Moutchou, rapporteure

TITRE

Au titre de la proposition, substituer aux mots :

« les fausses informations »,

les mots :

« la manipulation de l'information ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de la proposition de loi organique qui rend applicable les dispositions de la proposition de loi ordinaire à l'élection présidentielle vise à prévenir et faire cesser la manipulation de l'information caractérisée par la diffusion artificielle et massive de fausses informations.